

# « Un projet bruxellois pour dix ans »

BRUXELLES Laurette Onkelinx a présenté l'accord conclu par les six partis de la majorité

► La future coalition bruxelloise présente un texte « ambitieux et audacieux ».

► La rigueur budgétaire, mais aussi une réforme fiscale d'envergure et un souci d'efficience sont annoncés.

► C'est dimanche que seront désignés les ministres et secrétaires d'Etat.

Un bouquet somptueux et « une bonne bouteille de vin ». C'est ainsi qu'au nom des négociateurs des six partis du futur gouvernement bruxellois, le chef de file de l'Open-VLD dans la capitale Guy Vanhengel a remercié la socialiste Laurette Onkelinx pour le travail accompli. Devant une forêt de caméras et de micros tendus, et en compagnie de Stefan Cornelis (Open VLD), Brigitte Grouwels (CD&V), Rudi Vervoort (PS), Didier Gosuin (FDF), Joëlle Millet (CDH) et Pascal Smet

(SPA), ils présentaient lundi après-midi au parlement bruxellois l'essence de la Déclaration de politique régionale (DPR) qu'ils doivent encore soumettre au parlement et aux congrès de leurs partis respectifs. Ce sera le cas dès jeudi pour l'ensemble des partis, sauf pour le CDH qui organise son congrès samedi prochain. L'élection des ministres et secrétaires d'Etat aura lieu dimanche, et ils prêteront serment dans la foulée.

C'est cet agenda qui justifie le fait que le document sur lequel se fondera la politique de la future coalition pour les cinq prochaines années n'a officiellement pas été distribué à la presse (*Le Soir* a pu en prendre connaissance) : pour laisser la priorité au parlement, Laurette Onkelinx a préféré présenter l'accord sous la forme « d'une allocution et non d'un discours », a-t-elle précisé. La différence ? « Comme me l'expliquait jadis un responsable politique un peu macho ma non troppo, l'allocution est comme la jupe d'une jeune fille. Elle doit être suf-

fisamment longue pour la couvrir, mais suffisamment courte pour susciter l'intérêt. »

Pour la négociatrice en chef, cet accord en sept chapitres survient

à un « moment fort » dans l'existence de la Région. Il s'agissait donc de « dessiner un avenir pour Bruxelles pour les dix ans qui viennent » et de « répondre aux défis les plus urgents dans un cadre budgétaire sérieux ». Equilibre budgétaire chaque année de la législature, réforme fiscale effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016 « pour mettre fin à l'exode des classes moyennes, voire pour les ramener à Bruxelles », bonne gouvernance... les

éléments forts de ce programme se caractérisent par leur volonté affichée d'efficacité. Ce qui ne pouvait que réjouir le vice-président des négociations et ministre des Finances Guy Vanhengel qui, cerise sur le gâteau, a fait intégrer dans l'accord la création à Bruxelles d'une école normale bilingue, qu'il défendait en campagne électorale. Il ne manque que le casting gouvernemental. ■

PIÉRE VASSART

## Mobilité

### Priorité au métro, plaidoyer pour le RER

Une mobilité « au profit du développement urbain », annonce la DPR bruxelloise. Objectifs : diminuer la pression automobile dans les quartiers résidentiels et lutter contre la congestion. Mais avec « pragmatisme »...

**Piétons** On augmentera la surface et le nombre de piétonniers, la mise en place des feux tricolores affichant la durée d'attente ; « autant que possible », on élargira les trottoirs et tout projet d'aménagement devra être « 100 % accessible » aux personnes à mobilité réduite.

**Vélos** Objectif : un réseau régional « 100 % cyclable ». La petite ceinture sera dotée, sur l'ensemble du Pentagone, d'une piste cyclable séparée. Les nouveaux quartiers disposeront d'un réseau cyclable séparé. Il

y aura « de nouvelles infrastructures cyclopiétonnes » le long du canal. L'offre de vélos partagés et les parkings sécurisés près des gares seront étendus. Vieille idée jusqu'à présent restée lettre morte : valoriser les talus de chemin de fer pour qu'ils deviennent « un mode de déplacement pour les piétons et pour les cyclistes ».

**Transports en commun** « Priorité absolue » à la mise en œuvre de l'extension du métro vers Schaerbeek et Evere (début des travaux avant 2019). Mais le sud n'est pas oublié, puisque dès le début de la législature, on lancera des études pour fixer un tracé définitif. Mise en œuvre du métro entre la gare du Nord et Albert, poursuite de l'automatisation des lignes de métro 1 et 5, le métro est bien servi. Ailleurs : renforcement des fréquences (vacances, matinée, soirée, week-end). Tram 9 jusqu'à

la VUB, prolongation du 94 jusqu'à Rodebeek, du tram 62 jusqu'à Bruxelles-National, liaison entre Delta et la porte de Namur avec un tram 71, tunnel sous la place Meiser et liaison « *de haute performance* » entre la gare du Nord et le Heysel traversant le site de Tour et Taxis. La Région veut installer du wi-fi gratuit dans toutes les stations de métro et les arrêts en surface.

**RER** La Région veut une « *offre RER sur la zone métropolitaine* » sans plus tarder. Dès décembre 2014, il faut améliorer la « *lisibilité de l'offre* » et dès 2017, avoir une véritable offre RER (un train toutes les 15 minutes en pointe, deux trains en heures creuses) desservant « *au minimum 30 gares existantes* ». Cela devra s'accompagner de la création de 20.000 places de parking de dissuasion en dehors du ring. Accord nécessaire avec la Flandre et la Wallonie là-dessus et avec le fédéral et la SNCB pour le reste.

**Voiture** Objectif : réduire la pression automobile et lutter contre la congestion. Le gouvernement bruxellois veut encourager le covoiturage, favoriser les véhicules électriques. Meilleure gestion des feux de signalisation, coordination des chantiers, limitation des places de stationnement en voirie compensée, pour les riverains, par des places hors-voirie. La Région annonce la création de 10.000 places de parking « *aux lieux de correspondance entre la route et les transports en commun* ». Bruxelles veut aussi le « *réaménagement des entrées de ville* » (notamment le viaduc Herrmann-Debroux et l'arrivée de l'E40 à Reyers) « *afin de transformer les axes autoroutiers de pénétration en boulevards urbains* ». Quid de l'idée de taxe kilométrique ? Sujet délicat : la DPR poursuivra « *l'exécution* » des accords avec les autres Régions sur les poids lourds et les autos. Mais les interprétations semblent diverger. Pour le FDF, ces accords supposent la mise en œuvre d'une taxe kilométrique qui dispensera d'instaurer un péage urbain. Sur le JT de RTL, Joëlle Milquet (CDH) semblait considérer qu'il ne s'agissait que d'un accord pour une vague étude. Il va falloir préciser...

MICHEL DE MUELENAERE

## RÉACTION

### Pacotille et pantoufles

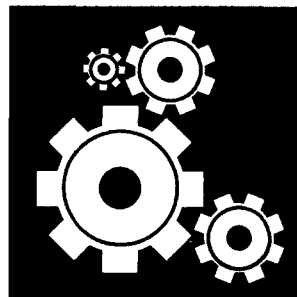
S'en étonnera-t-on, l'opposition bruxelloise ne trouve pas l'accord régional à son goût. Seul le MR n'avait pas réagi à l'accord, lundi soir. Ecolo, voit dans la DPR une « *révolution de pacotille* » en matière de gouvernance ; « *l'impression générale qui se dégage est celle d'une vision technocratique et utilitariste de la ville, digne des années 80* », juge Zoé Genot, cheffe de groupe des verts francophones. Pas de soutien différencié aux entreprises de titres-services en fonction de la qualité de l'emploi qu'elles offrent, marche arrière sur une série de projets de mobilité, passage « *à la moulinette* » de la politique de l'énergie et des primes... La coalition actuelle « *risque de devenir la coalition-marécage* » faute de confiance en son sein, ajoute de son côté Bruno De Lille (Groen). La N-VA y voit quant à elle l'accord de l'immobilité. « *D'un véritable changement de cap, il n'est pas question* », analyse Johan Van den Driessche, chef de groupe des nationalistes flamands au parlement bruxellois.

M.D.M (AVEC B)

## Développement

### Dix nouveaux quartiers

C'est le chapitre qui symbolise le plus la réforme de la gouvernance adoptée par les six



partis. La rationalisation des structures y est on ne peut plus marquante. Concrètement, une « *plate-forme territoriale* » sera créée au 1<sup>er</sup> janvier 2015, qui réunira deux nouveaux acteurs. D'une part, un « *Bureau bruxellois de planification* », qui regroupera tous les services (des administrations ou autres organismes) actuellement chargés soit du développement économique, soit de la planification territoriale. D'autre part, un opérateur public sera créé, qui devra coordonner le développement des dix nouveaux quartiers définis clairement par l'accord. Singulièrement, cet opérateur aura, « *dans la mesure du possible* », la maîtrise foncière des zones à développer. Une rationalisation drastique du nombre d'acteurs qui devrait permettre d'accélérer le déploiement de ces dix zones qui attendent, parfois de longue date, une revitalisation. Au passage, les procédures urbanistiques pour les grands projets urbains, publics ou privés, seront simplifiées, et les délais légaux raccourcis. Notons encore que l'accord prévoit une réorientation de Beliris vers la mobilité, mais aussi « *l'acquisition de terrains ou de bâtiments au profit d'un opérateur public régional* ». Toutes les conditions sont donc créées pour, enfin, développer les dix nouveaux quartiers.

Chacun de ceux-ci - sans surprise, le Heysel, Schaerbeek-Formation, Reyers, Delta, le site de l'Otan... - a un programme clairement défini. Dans tous les cas, il s'agira de construire des logements (lesquels participeront à l'objectif global de création de 6.500 logements publics sous cette législature), des équipements collectifs (écoles, crèches...), des activités économiques... A chaque site sa spécificité : pôle universitaire aux casernes d'Etterbeek et Ixelles, pôle tourisme et culture au Heysel, cité des médias à Reyers... Avec un site emblématique, pour le nouveau gouvernement : le Canal, « *qui doit devenir la véritable colonne vertébrale de la Région* ». A elle seule, la zone doit incarner la nouvelle manière de concevoir l'aménagement du territoire.

V.L.A.

## Emploi

### Une Alliance Emploi/Formation

C'est la priorité numéro un. Sans surprise : la Région hérite de compétences majeures en la matière et, surtout, elle est confrontée à des taux records de chômage, singulièrement chez les jeunes. Ce n'était du reste pas le chapitre qui divisait le plus les partis ; le texte reprend donc des propositions, émises par la quasi-totalité des formations.

L'arsenal visant à mettre à l'emploi un maximum de jeunes passe d'abord par la Garantie Jeunes, qui prévoit d'offrir à tous les jeunes un stage, une formation ou un emploi dans les quatre mois qui suivent la fin de leurs études, le tout avec un large soutien européen pour les deux premières années. Les négociateurs s'engagent à pérenniser le système pour toute la législature, sur fonds régionaux si nécessaire. Au passage, ils intègrent une mesure prônée par le PS avant les élections : le contrat d'insertion, qui vise à procurer un emploi (public ou privé), pour un an aux jeunes qui chôment depuis 18 mois.

La sixième réforme de l'Etat transfère par ailleurs à la Région bruxelloise les politiques de groupes cibles. Deux engagements très clairs ont été pris par les six partis. D'une part, les aides seront rationalisées, et orientées clairement vers les jeunes, les chômeurs de longue durée et les infra-qualifiés. D'autre part, pour encourager la mise à l'emploi, on travaillera via l'activation des allocations de



chômage des chômeurs (bruxellois) concernés plutôt que par des réductions de cotisations sociales (les entreprises sont de toute façon établies à Bruxelles).

Enfin, on réunit les politiques de formation et d'emploi au sein d'une Alliance, pierre angulaire de l'accord régional, mais aussi, sans doute, dans le portefeuille d'un seul ministre, et sous un même toit en ce qui concerne Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB.

V.L.A.

## MESURES

### Et quoi d'autre ?

Les 90 pages de l'accord bruxellois sont émaillées de diverses propositions. Quelques détails.

**Energie** Le gouvernement bruxellois va réaliser un audit de la gestion des primes à l'énergie afin de « supprimer les nombreux effets d'aubaine ».

**Déchets** La Région poursuivra l'installation de conteneurs à déchets et bulles à verre « en préférant le modèle enterré plutôt qu'en surface ». Elle généralisera « la collecte des déchets organiques » vers les ménages, l'horeca, les collectivités, les marchés, etc. La solution pour ces déchets : « par exemple » un centre de biométhanisation.

**Propreté** Bruxelles va « augmenter le nombre de cendriers urbains et le nombre de toilettes publiques ».

**Bruit** La Région se donne deux ans pour établir un nouveau plan bruit et promulguera « l'interdiction générale des quads dès la fin 2014 ».

**Avions** Bruxelles demande le retrait du plan de survol et percevra les amendes liées au dépassement des normes de bruit, veut l'instauration d'une nuit de 22 à 7 h et une réduction des vols de nuit.

M.D.M.

## Gouvernance

### De 40 à 4 structures publiques

C'est l'un des chapitres les plus ambitieux de la déclaration régionale, c'est du reste le mot « gouvernance » qui s'impose comme le plus présent, quand on passe le texte au nuage de tags. Deux grands principes, en filigrane de l'accord.

D'abord, une mise à plat, puis une évaluation permanente des politiques. C'était l'une des propositions phare du FDF, pendant la campagne. Elle est intégralement reprise dans l'accord, et symbolise la volonté, soulignée par les six partis à la table, de nouveau départ pour la Région bruxelloise, refinancée, aux compétences élargies. Concrètement, le gouvernement bruxellois s'engage à évaluer, dans les trois premiers mois, l'ensemble des politiques régionales. Une véritable remise à plat qui se



fera dans le cadre des discussions budgétaires pour l'exercice 2015. Et qui se prolongera par une évaluation permanente des politiques, à l'aune d'objectifs chiffrés.

Ensuite, une réduction drastique du nombre de structures. « En matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de gestion de l'eau et de tourisme, on va passer de quarante structures à quatre », a insisté Laurette Onkelinx, lors de la présentation de l'accord. Une rationalisation au nom, tout à la fois, d'une meilleure efficacité des politiques publiques, et de réduction de coûts.

Par ailleurs, l'accord prévoit aussi un plafonnement du nombre de mandataires communaux (pas d'augmentation du nombre d'échevins et de conseillers communaux, comme le boom démographique l'autoriserait en 2018). Surtout, le texte définit une nouvelle relation entre la Région et les communes : allègement de la tutelle régionale sur nombre de décisions communales, mais obligation, pour les communes, de conclure une « convention de législation », dont les objectifs devront être en phase avec les stratégies régionales (mobilité, urbanisme, budget...); avec bonus/malus financier à la clé.

V.L.A.

## Fiscalité

### Un tax shift, du travail vers le patrimoine immobilier

C'est l'un des éléments clés de l'accord bruxellois. Parce qu'il traduit l'ambition très nette de lutter contre l'exode de la classe moyenne. Une volonté de veiller à la mixité socio-économique de la ville ; une nécessité, aussi, de garder une assiette fiscale suffisante, alors que la sixième réforme de l'Etat



responsabilise davantage les Régions. Guy Vanhengel a insisté : la réforme fiscale bruxelloise ne sera pas expédiée, mais mûrie, avec des experts, en 2015, pour sortir ses effets dès 2017.

Quelques éléments clés, quand même : un shift marqué, de la fiscalité du travail vers la fiscalité immobilière. Notamment via deux mesures très concrètes pour les Bruxellois : la suppression du « pourcent Agglo » à l'IPP (un additionnel qui atterrit dans les caisses régionales) et de la taxe forfaitaire régionale. Soit un gain potentiel de plus de 200 euros par ménage et par an, qui sera compensé par une augmentation du précompte immobilier (ou des additionnels au précompte). De quoi faire payer les propriétaires qui ne résident pas à Bruxelles et de donner un coup de pouce aux travailleurs qui habitent la Région. La réforme fiscale prévoira par ailleurs un soutien accru à l'accès à la propriété, via une nouvelle réduction des droits d'enregistrement - reste à définir si la mesure visera les jeunes, ou tous les logements inférieurs à un certain prix. De même, le bonus logement est maintenu jusqu'en 2017 (pour tous les contrats conclus avant cette date) mais il sera ensuite réévalué dans le cadre de la réforme fiscale. Tout comme, d'ailleurs, les titres-services.

V.L.A.